



Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc. ce bulletin technique est émis par la chambre d'agriculture de Haute Corse.

La chambre d'agriculture de Haute Corse est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédacteur : Frédérique CECCALDI (CDA2B) avec le concours du SIDOC, de L'AREFLEC et du CIVAM BIO CORSE.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

D'après les prévisions ci-dessous :

Du 21 au 23 septembre le temps est sec, peu venteux et les températures sont généralement inférieures à 25°C le matin et le soir après 17 heures.

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description		Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon la direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Samedi 21 septembre	Dimanche 22 septembre	Lundi 23 septembre
BASTIA	15 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 100 %	16 ≤ T°C ≤ 26 Vent 10 km/h le matin et 5 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	15 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 5 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 90 %
BELGODERE	18 ≤ T°C ≤ 23 ; Vent 5 km/h 60 ≤ Humidité ≤ 90 %	18 ≤ T°C ≤ 24 ; Vent 5 km/h le matin, 20 km/h l'après midi 40 ≤ Humidité ≤ 100 %	17 ≤ T°C ≤ 23 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %
CALVI			
CORTE	11 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 km/h le matin et le soir 30 ≤ Humidité ≤ 100 %	11 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 5 km/h 30 ≤ Humidité ≤ 90 %	10 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 km/h le matin et le soir 30 ≤ Humidité ≤ 90 %
OLETTA	14 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 km/h le matin et le soir 50 ≤ Humidité ≤ 100 %	14 ≤ T°C ≤ 27 Vent 5 km/h le matin et le soir 20 ≤ Humidité ≤ 80 %	13 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 le matin et le soir 40 ≤ Humidité ≤ 90 %
SAINTE FLORENT	18 ≤ T°C ≤ 24 Vent 5 km/h le matin et le soir 50 ≤ Humidité ≤ 100 %	19 ≤ T°C ≤ 25 Vent 5 km/h le matin et le soir 20 ≤ Humidité ≤ 80 %	19 ≤ T°C ≤ 25 Vent 5 le matin et 10 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 90 %
SAN GIULIANO	17 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 km/h le matin et le soir 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	18 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 15 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	18 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 70 %

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, CIVAM BIO Corse, CA2B.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*



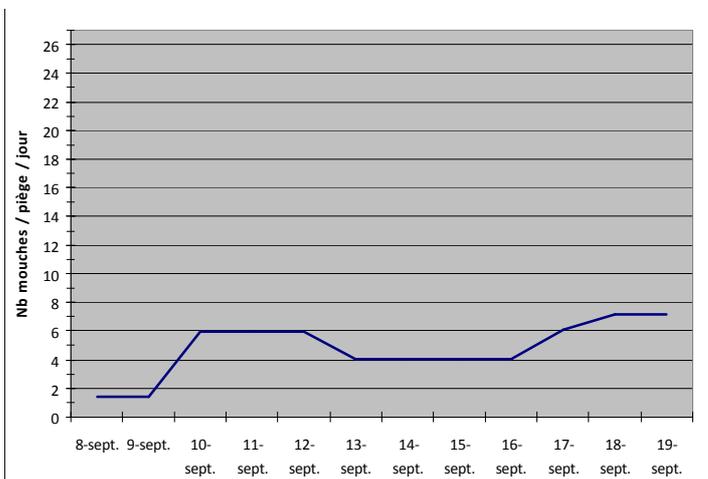
D'après le BSV Oléiculture n°8 du 20 septembre, la pression de la mouche de l'olive reste élevée dans toutes les zones et les dégâts liés aux piqûres de ponte sont importants. De plus, les conditions climatiques sont toujours optimales pour son activité.

On relève des disparités entre les différentes zones de culture, la quantité d'olives présentes sur les arbres et les méthodes de lutttes mises en œuvre dans les vergers. On note toutefois que la pression reste élevées et les dégâts importants même dans les parcelles ayant reçu des traitements curatifs.

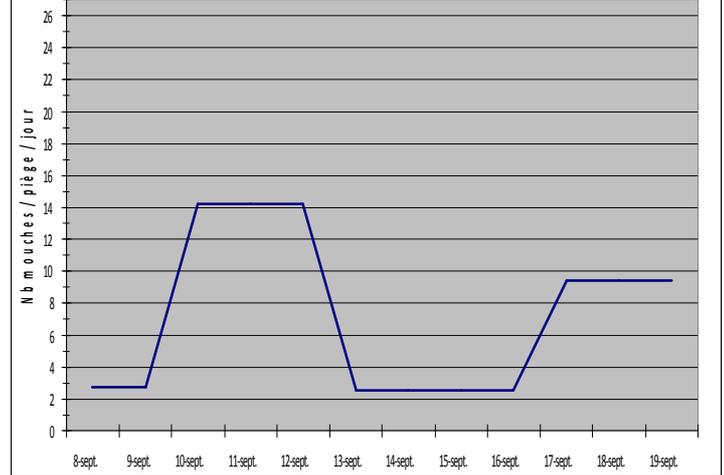
Dynamique des vols de *B. oleae* du 8 au 19 septembre d'après les observations réalisées dans les parcelles de référence :

Plaine Orientale

Zone nord (parcelles de Sorbo Ocagnano et de Folelli)



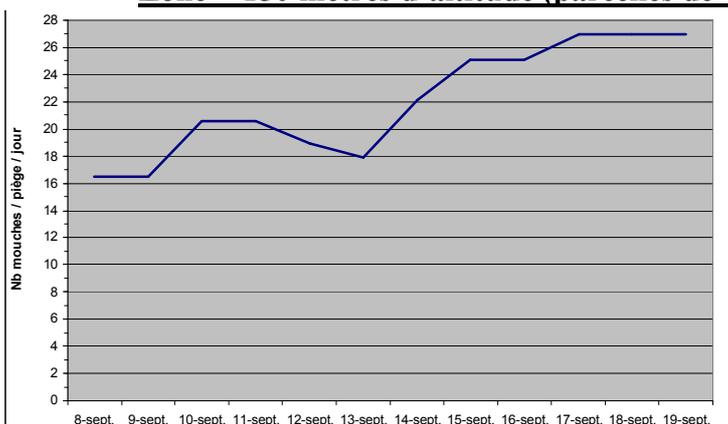
Zone sud (parcelles d'Aleria et d'Aghione)



Après une légère baisse de populations autour du 14-15 septembre le nombre de mouches capturées est en augmentation depuis le 17 septembre. Actuellement, sur la Plaine Orientale, on compte **8 à 10 mouches par pièges et par jour** avec une pression légèrement plus importante pour la partie sud. C'est sur la parcelle d'Aleria non traitée que l'on observe le taux le plus élevé de captures avec près de 20 mouches par piège et par jour pour la période du 17 au 19 septembre.

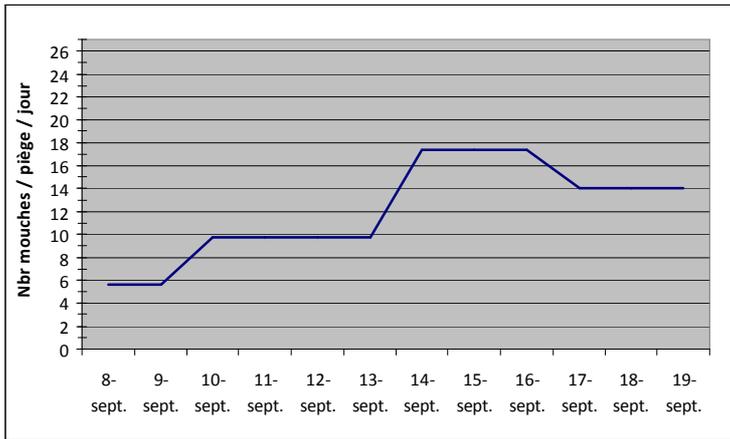
Balagne

Zone < 150 mètres d'altitude (parcelles de Calenzana, Lumio, Aregno, Ville di Paraso)



Pour la même zone d'altitude (< 150 mètres) la pression est plus élevée en Balagne que sur la Plaine Orientale avec une pression constante de la mouche dans les vergers qui se situe à une moyenne de **22 mouches par piège et par jour**. On se situe actuellement sur un pic de captures d'une moyenne de 27 mouches par piège et par jour.

Zone < 300 mètres d'altitude (parcelle d'Urtaca)



On observe une pression légèrement moindre qu'en zone littorale sur la parcelle de référence située à moins de 300 mètres d'altitude avec un pic de près de **18 mouches par piège et par jour** autour du 15 septembre. Le niveau de pression reste néanmoins élevé.

Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod/records/choixAnneeCarte/bactro> et en cochant "Autres pièges".

Si un traitement s'avère nécessaire, le choix de la matière active à utiliser sera raisonné en fonction des :

Produits déjà utilisés → stade biologique visé et limitations d'usage

+

Observations faites sur la parcelle → dynamiques des populations et dégâts sur fruits



Tous les produits autorisés sur olivier pour lutter contre la mouche de l'olive (en préventif et en curatif) : voir le bulletin d'avertissement n°4 du 26/07/13 (Site du syndicat oléicole, le

lien direct : http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html)

L'ŒIL DE PAON – *FUSICLADIUM OLEAGINEUM* (*SPILOCAEA OLEAGINUM*)

D'après le BSV Oléiculture n°8, les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie dans les parcelles sensibles.

Surveiller l'éventuelle apparition des taches. Le seuil d'intervention est de 10% de feuilles présentant ces symptômes du développement de la maladie.



En cas de pluies annoncées et si le traitement n'a pas encore été réalisé ➡ la lutte préventive est recommandée au cuivre (nombreuses spécialités commerciales) ou au mancozèbe.

Produits autorisés sur olivier pour lutter préventivement contre le champignon : voir le bulletin d'avertissement n°1 du 08/04/13 (Site du syndicat oléicole, le lien direct :

http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html).

